

La validation des acquis de l'expérience est une autre voie d'accès au diplôme basée sur la reconnaissance des acquis de votre expérience professionnelle pour obtenir tout ou partie d'un diplôme.

**La VAE est ouverte à tous dès que :**

- Il n'y a aucun critère d'âge, de statut (salarié, bénévole, artisan, travailleur indépendant, intérimaire.....)
- **La seule condition est de justifier de 1607 heures , soit une année au minimum d'expérience professionnelle (continue ou discontinuée)** présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.
- **Vous ne passez aucune épreuve d'examen** comme en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Vous devrez faire un dossier avec votre expérience professionnelle qui devra correspondre aux critères du référentiel du diplôme visé. (le référentiel vous sera communiqué)
- Il vous faudra faire la démonstration de l'acquisition des blocs de compétences en lien avec le référentiel . il se fera en 3 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape :** inscription sur **FRANCE VAE avec accompagnement possible de la RUCHE DES MECHEs** où vous serez convoqué pour participer à une réunion avec le **DAVA** pour voir la faisabilité du projet VAE.

**2<sup>ème</sup> étape :** constituer **le livret 1 sur France VAE avec accompagnement possible de la RUCHE DES MECHEs** en dématérialisé sur le site : [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr). Le RECTORAT aura 2 mois pour vous répondre. vous délivrera l'avis de recevabilité à partir de ce moment-là ,vous aurez un délais de 3 ans pour déposer votre livret 2.

**3<sup>ème</sup> étape :** constituer **le livret 2** et le déposer sur France VAE. **La ruche des mèches** vous accompagnera pour réaliser en visioconférence à la fabrication du dossier pas à pas et vous guidera sur les différentes activités à réaliser.

Vous devrez participer aux frais des évaluations avec le jury d'une valeur selon les académies d'un forfait de 250€ à 300€.

Le dossier selon les académies devra être déposé au plus tard sur France VAE ; les dates des dépôts vous seront donnés soit sur le site de l'académie donc vous dépendez soit au moment de la réunion avec le DAVA ;

Attention la durée pour déposer votre livret 2 dépend de votre académie. En général il y a 2 sessions une début janvier 2021 et une mi-septembre 2021.

**4<sup>ème</sup> étape** : participer et développer son expérience devant un jury de certification.

Les résultats vous seront communiqués sur *publinet*.